

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mai 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2790

présenté par
M. Mazars et M. Rousset
à l'amendement n° 2582 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.